

Epreuve - Matière : ..... Session : .....

**CONSIGNES**

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuillet officiel.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
- Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

Question 1:

• La scarlatine est une maladie infantile bactérienne contagieuse. Bien qu'elle soit généralement bénigne et assez fréquente chez l'enfant, elle se manifeste par des symptômes parfois forts.

- Ces symptômes sont: l'apparition d'une fièvre brutale et supérieure à  $38,5^{\circ}\text{C}$  (hyperthermie), accompagnée dans certains cas de frissons. Des maux de tête (céphalées), des douleurs abdominales (parfois accompagnées de vomissements et/ou diarrhées), une fatigue générale et musculaire (asthénie) et des maux de gorge avec douleurs à la déglutition.

- Le mode de transmission de la scarlatine est la voie aérienne (micro gouttelles).

• En ce qui concerne Mathieu, à court terme, je le reçois immédiatement à l'infirmierie en consultation. Je prends connaissance de ses

éventuelles allergies, pathologies, antécédants, ou de la mise en place d'un dispositif individuel spécifique le concernant (tel qu'un PAI: projet d'accueil personnalisé).

Je réalise un examen de la situation clinique avec prise des paramètres vitaux et re-contrôle de sa température.

J'adopte une attitude réassurante et bienveillante envers Mathieu, en lui expliquant qu'il est pris en charge.

J'installe Mathieu confortablement, avec des toilettes (qui seront nettoyées régulièrement) ou une bassine en cas de récurrence des vomissements.

En ce qui concerne la fièvre, si Mathieu porte une veste ou un gros pull, je l'invite à se découvrir d'une couche (uniquement si il porte quelque chose en dessous), je peux appliquer un linge humide sur son front et éventuellement avec l'autorisation de ses parents, lui administrer du paracétamol.

J'appelle rapidement les parents de Mathieu en leur expliquant les symptômes de leur fils. Je leur demande de venir le chercher dès que possible et leur recommande vivement de consulter un pédiatre ou médecin. En effet, l'état de santé de cet élève nécessite une consultation médicale, et la scarlatine si elle est avérée, se traite par antibiothérapie.

En attendant l'arrivée des parents, je reste auprès de Mathieu en surveillance. Je peux lui proposer régulièrement de l'eau en petite quantité pour éviter une déshydratation due aux vomissements.

Si les parents de l'élève ne viennent pas en que

l'état de celui-ci se dégrade (augmentation forte de la température, altération de l'état de conscience ou vomissements incessants), alors j'appelle le SAMU 15 pour avoir un avis médical et une conduite à tenir.

Après cela, je n'oublie pas de tracer les faits dans le logiciel infirmier de l'éducation nationale (LIEN), prévu à cet effet.

- La conduite à tenir dans l'école en cas de scarlatine, est de prévenir le directeur de l'école qu'il y a un cas de scarlatine dans l'établissement. Ensemble, nous prévenons les parents des élèves de l'école, par le biais d'un mot: "note d'information", transmise dans le cahier des élèves et affichée devant et/ou dans l'école. Il ne faut en aucun cas divulguer l'identité de l'élève malade, qui est une information soumise au secret professionnel (Article 226-13 du code pénal et R-4112-4 et R4112-5 du code de la Santé publique).

Le mot d'information contient une définition brève de la scarlatine, ses symptômes et son moyen de transmission. Il notifie les parents d'un cas avéré dans l'établissement et les invite à la prudence et la consultation d'un médecin en cas de symptômes. Une attention particulière pour les parents d'enfants fragiles/immuno-déprimés est requise.

L'état de santé de Mathieu n'est pas compatible avec le milieu scolaire. A son retour, nous pouvons lui proposer une consultation à l'infirmierie, avec réévaluation de son état général.

Question 2 : Face à la situation de Pauline et en tant qu'infirmière de l'éducation nationale et de l'enseignement supérieur, j'agis :

- A court terme : je me rends immédiatement sur place, en ayant consulté la fiche d'urgence non confidentielle de Pauline (relative à ses antécédents, allergies, pathologies).

Je demande que des témoins de la scène m'expliquent la chute de manière détaillée. Je fais évacuer les élèves présents autour de Pauline.

J'observe : son état de conscience, je mesure ses paramètres vitaux, recherche un saignement actif, évalue ses douleurs. J'ai avec moi ma trousse de secours et le matériel qu'elle contient en cas de nécessité (compresses stériles, antiseptique, bande, pansements, échoppe, ciseaux, couverture thermorégulatrice et médicaments des PAI). Pauline est consciente, il n'est donc pas nécessaire de la mettre en position latérale de sécurité, de plus, il est préférable de ne pas la bouger au vue de la déformation de son genou et avant avis médical. J'essaie néanmoins de l'installer confortablement, de la couvrir si il fait froid, éventuellement de mettre quelque chose de confortable sous sa tête (vêtements).

J'alerte : en effet, un avis médical est nécessaire. J'appelle le SAMU 15 en leur disant qui je suis, où je suis, ce qu'il s'est passé, ce que j'ai observé précédemment et les éventuelles informations importantes concernant Pauline (identité, pathologie, ...).

J'applique les conseils qu'ils me donnent je reste auprès de Pauline pour surveiller son état de santé, je la rassure et la mets en confiance. Si Pauline est évacuée par le SAMU, j'envoie

Epreuve - Matière : ..... Session : ..... 2026 .....

**CONSIGNES**

- Remplir soigneusement, sur CHAQUE feuillet officiel, la zone d'identification en MAJUSCULES.
- Remplir soigneusement le cadre relatif au concours OU à l'examen qui vous concerne.
- Ne pas signer la composition et ne pas y apporter de signe distinctif pouvant indiquer sa provenance.
- Rédiger avec un stylo à encre foncée (bleue ou noire) et ne pas utiliser de stylo plume à encre claire.
- N'effectuer aucun collage ou découpage de sujets ou de feuillet officiel.
- Numéroté chaque PAGE (cadre en bas à droite de la page) sur le nombre total de pages que comporte la copie (y compris les pages vierges).
- Placer les feuilles dans le bon sens et dans l'ordre de numérotation des pages.

une personne en amont pour réceptionner les secours. Je préviens les parents de Pauline que leur fille a chuté et qu'elle est évacuée par les secours (en leur disant où).

Je préviens le chef d'établissement que cette élève est évacuée, sans lui donner d'informations médicales qui sont confidentielles. Je prends soin de tracer l'intégralité des faits sur LIEN.

Le protocole détaillé ci-dessus est celui défini par le Bulletin Officiel de l'Éducation Nationale du 6 janvier 2000, Relatif au protocole d'organisation des soins et urgences. (qui définit aussi le contenu de la trousse de secours).

- A moyen terme: Je reçois Pauline à son retour dans l'établissement, je lui demande le diagnostic posé et les éventuels traitements liés.

J'évalue la nécessité de mettre en place des aménagements spécifiques, en collaboration avec le reste de l'équipe pédagogique. A-t-elle des béquilles? Une dispense sportive? Un traitement à prendre sur son temps de présence dans l'établissement?

Si oui, cela nécessite la mise en place d'un

PAI en collaboration avec la famille (et le médecin prescripteur) ou d'un PAP: plan d'accompagnement personnalisé, si il est nécessaire d'aménager les locaux, équipements ou activités scolaires temporairement.

Je propose à Pauline un suivi hebdomadaire à l'infirmierie jusqu'à son rétablissement total.

M'informe l'équipe pédagogique (dans le respect du secret médical) de ses difficultés, et leur demande une attention particulière la concernant.

- A long terme: je peux proposer aux élèves témoins de la chute, si elle-ci les a choqués, des entretiens à l'infirmierie afin de revenir sur les faits et les rassurer.

Je peux aussi essayer de proposer une discussion avec le professeur d'EPS: il y a t'il des éléments qui ont favorisé la chute? Sol glissant, matériel obsolète ou inadapté, et essayer de trouver ensemble des améliorations de la sécurité

### Question 3 :

Le dépistage infirmier obligatoire de la douzième année est régi par l'arrêté du 3 novembre 2015, modifié le 20 août 2021.

L'infirmier transmet à l'élève et ses parents une convocation (par le carnet de liaison par exemple), l'élève doit venir seul, avec son carnet de santé.

L'infirmier analyse les antécédents de l'élève s'entretien avec celui-ci concernant ses habitudes de vie, son bien-être morale, cherche d'éventuels signes de maltraitance, d'addiction.

L'infirmier prend en compte, si il y en a, les remarques de l'équipe éducative.

Il vérifie les vaccins, réalise une évaluation de la situation clinique, un dépistage des troubles visuels et auditifs, un examen staturale-pondérale avec calcul de l'IMC\*, examen de la posture du dos et vérification de l'hygiène bucco-dentaire.

L'infirmière peut donner des conseils sociaux et/ou sanitaires si il le juge nécessaire (concernant les habitudes de vie).

Il transmet les informations concernant la consultation aux parents, rédige, si nécessaire, un courrier au médecin traitant, met les informations nécessaires à la connaissance des personnes concernées (par exemple médecin, psychologue ou assistant de service de l'éducation nationale). Puis il fait le point avec l'équipe pédagogique, dans le respect du secret médical.

\* indice de masse corporelle

#### Question 4:

Un P.A.i: projet d'accueil individualisé est un dispositif individuel spécifique, défini par le décret du 4 mars 2021. Il se matérialise par un document et concerne les élèves ayant des maladies complexes ou chroniques, ou pathologies spécifiques ou allergies nécessitant la mise en place d'un protocole spécifique, ou l'administration d'un traitement, ou un régime alimentaire adapté.

Le P.A.i est mis en place par la famille de l'élève en collaboration avec le médecin traitant.

Ce document détail explicitement la conduite à tenir dans une situation donnée. Il doit

être signé par : la famille, le médecin traitant, le directeur de l'établissement, l'infirmier de l'éducation nationale et toute autre personne pouvant être amenée à intervenir.

Le rôle de l'infirmier dans le cadre du PAI est le suivi de l'application rigoureuse de celui-ci et l'information à l'équipe pluridisciplinaire de l'existence du P.A.I.

L'infirmier est l'acteur premier (lorsqu'il est là) si un médicament doit être administré ou un protocole exécuté dans le cadre des PAI.

Il fait aussi le lien entre l'établissement et la famille si il y a des remarques à faire remonter.

Il se doit d'être présent pour l'élève, si celui-ci a des questions à propos de sa pathologie.

L'infirmier a un rôle d'écoute, d'information et de soutien auprès de celui-ci  
↑  
d'accompagnement.

Aussi, parfois, l'infirmier peut informer les élèves et leur famille de l'existence du P.A.I., si ceux-ci l'ignorent alors que l'élève pourrait en bénéficier.